

Déclaration relative au choix de la langue moderne I

Je soussigné(e)

Père (1), mère (1), personne responsable (1) de

.....

inscrit(e) en 1^{ère} année de l'enseignement secondaire pour 2024-2025 déclare avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires en matière de choix de langues modernes et demande, pour l'enfant précité, le cours de :

Langue moderne I (4h) : NEERLANDAIS – ANGLAIS – ALLEMAND .

Entourez votre choix.

A l'école primaire, la langue moderne suivie était :

Motivation en cas de changement de langue :

.....

.....

.....

Date:

Signature:

Dispositions administratives concernant les langues modernes

En 1^{ère} année secondaire, tout(e) élève se voit imposer l'étude d'une langue moderne I. Actuellement, l'élève a le choix entre le néerlandais, l'allemand ou l'anglais. Cet apprentissage se poursuit à raison de **4 périodes hebdomadaires au 2^e degré, puis au 3^e degré.**

Une modification du choix de la langue moderne I entre la 6^e primaire et la 1^{ère} année du secondaire peut intervenir sur demande dûment motivée des parents, moyennant l'accord du chef d'établissement.